

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2025
Convocation du 24 septembre 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 24 septembre 2025, s'est réuni le mardi 30 septembre 2025 à 19 h 30 à la mairie, salle d'honneur.

Etaient présents : BARLOGIS Pierre, CLAVEQUIN Jean-Pierre, MOYON Jean-Louis, CANTIN Renate, CHIPAUX Franck, COURTOT Marie-Josèphe, DAMOTTE Julien, FORINI Annie, VIVIER Evelyne, BORNE Anne-Lise, ROSSELOT Nathalie.

Absents excusés : Aline RETTENBACH et Xavier DOUCEY

Procuration de : Thierry ZABOLLONE à Pierre BARLOGIS
Viviane STEVENOT à Jean-Pierre CLAVEQUIN

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de prospecter et de contracter une ligne de trésorerie, destinée à financer les besoins de trésorerie de la commune d'un montant de 150 000 € pour pallier le décalage temporaire entre le paiement des dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions s'y rapportant.

Décision du CM : A la majorité par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté de Dijon, une ligne de trésorerie d'un montant de **150 000 € (cent cinquante mille euros)**, destinée à financer les besoins de trésorerie de la commune de TREVENANS.

2 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE

Afin de permettre la continuité d'avancement d'échelon des agents, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, qui sera occupé par Mme DONNET Virginie qui est actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

3 - SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial actuellement occupé par Mme KAPCI Zeliha pour lui permettre d'accéder au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, occupé actuellement par Mme DONNET Virginie.

Les lignes directrices de gestion seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ainsi que l'organigramme des agents de la commune.

Décision du CM : accord à l'unanimité

4 - RENOUELEMENT CONVENTION COURS D'ALLEMAND ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Dans un objectif de continuité d'ouverture culturelle et d'égalité des chances à l'arrivée au collège, la municipalité a mis en place une initiation de la langue allemande au sein de l'école élémentaire des Quatre Vents, depuis septembre 2021.

Ces cours facultatifs sont organisés dans le cadre de l'accueil périscolaire, dans les locaux de l'école, hors temps scolaire. Cette initiation se fait en parallèle de l'anglais, déjà enseigné par les instituteurs.

Le Maire rappelle le coût pour l'année 2025 de janvier à décembre pris en charge par la commune soit 1 925 €.

Prix d'un cours d'allemand : 50 €/1h50 + frais de déplacement 5 €/semaine.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Renate CANTIN informe que les effectifs de participation ont diminué et que l'année scolaire 2024/2025 a été compliquée (un groupe unique de 1h30).

Effectifs 2025/2026 en hausse avec 12 enfants répartis en 2 groupes.

Anne-Lise BORNE demande un suivi et le maintien des enfants y compris « perturbateurs » au sein de ce cours (égalité des chances entre les enfants).

Décision du CM : Accord l'unanimité pour le renouvellement de cette prestation.

5 - ENSEIGNES PUBLICITAIRES

Afin de compléter notre délibération du 10 juin 2025 concernant la taxe sur la publicité extérieure, il convient de préciser si la commune souhaite gérer la taxe elle-même ou si elle laisse le Grand Belfort se substituer à la commune pour la gestion de cette taxe.

Cette taxe concerne uniquement les enseignes supérieures à 12m².

Décision du CM : Accord à l'unanimité pour que la commune gère elle même la taxe sur la publicité extérieure.

6- FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

Le Maire rappelle que dans le cadre du fonds d'aide aux communes il reste à la disposition de la commune une enveloppe susceptible de subventionner des travaux d'un montant de 11 960.55 €.

Dans le cadre de cette enveloppe, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Grand Belfort afin de poursuivre des travaux d'amélioration de l'école primaire et de changer les fenêtres.

La commune doit présenter un dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2025 pour bénéficier de cette subvention sur des travaux en 2026.

Un premier devis estimatif nous a été transmis par l'entreprise MOHN et l'entreprise MURATORI.

A ce jour, le montant total de ses travaux s'élève à environ 40 000€ TTC.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

6 - FONDS DE TRANSITION ÉNERGETIQUE

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du fonds « transition énergétique » mis en place par le comité syndical de TDE 90 le 08 février 2021, la commune s'est vu attribuer une enveloppe globale de 46 728€ à utiliser avant le 31 décembre 2026.

A ce jour, le solde de l'enveloppe est de 18 192 €.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de territoire d'énergie afin de procéder aux travaux d'isolation de l'école élémentaire.

Les travaux prévus se feront essentiellement sur l'abaissement des plafonds, le changement des fenêtres et isolation.

Décision du CM : accord à l'unanimité

7 - CONVENTION CDG - POUR LA REALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Le Centre de Gestion propose de renouveler la convention concernant le contrôle des équipements sportifs et de loisirs.

Le Maire informe que notre convention conclue en 2022 pour 3 années arrive à terme et propose son renouvellement.

Le contrôle annuel se fait sur l'aire de jeux devant l'école, les agrès sportifs vers l'étang, l'aire de jeux vers les ateliers municipaux et les agrès sportifs.

Décision du CM : Accord à l'unanimité.

8 - DÉNOMINATION DE RUE (pour les résidences Seniors Voie Romaine)

Le Maire informe qu'une nouvelle voie concernant les accès du projet « ferme RENOUX » a été créée.

Il est nécessaire de créer un accès depuis la Rue du 5^{ème} RTM et un autre depuis la Voie Romaine.

Quelques idées :

Impasse de l'ancienne ferme

Impasse de la vieille ferme

Impasse des vernes pour le coté 5^{ème} RTM

Impasse de la guette pour la partie débouchant sur la voie romaine. « La guette étant le lieudit cadastral ».

Autres propositions :

Renate Cantin : Impasse de la guette

Anne-Lise Borne : Impasse des vernes (pour rester sur le thème des arbres) ou Impasse du Ménerot

Annie Forini : Verne (coté voie romaine) et Ménerot

Marie-Josèphe Courtot : Verne ou la guette

Evelyne Vivier : Verne et Menerot

Julien Damotte : Verne

Franck Chipaux : Verne et Ménerot

Jean-Pierre Clavequin : Impasse fermière et Verne

Nathalie Rosselot : Verne – Ménerot

Jean-Louis Moyon : ancienne ferme et guette

Décision du CM :

Pour l'accès depuis la Rue du 5^{ème} RTM :

- Impasse du Ménerot

Pour l'accès depuis la Voie Romaine :

- Impasse des Vernes